



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- REUNION DU 28 avril 2026-

DATE DE CONVOCATION : 21 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE : 21 avril 2026

L’an deux mil vingt six, le vingh-huit avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, DENIAU Xavier, LEBRETON Christian, COSNET Sébastien, GUILAUMÉ Yoann, TROTTIN Anthony, VEQUAUD Romain et Mesdames LECUREUIL Sophie, FILLION Nathalie, BOUTELOUP Céline, LEDRU Aurore, POIRIER Laëtitia et SEGUIN Emmanuelle formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur MOISÉ Laurent (pouvoir à Mme Céline BOUTELOUP) et Madame DENIS Audrey

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Céline BOUTELOUP

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 28 avril 2026.

L’ordre du jour est consacré à :

- Détermination des taux d’imposition locale pour l’année 2026
- Etude de devis pour la fourniture d’adoucisseurs d’eau
- Remplacement d’une employée à l’école
- Remboursement partiel du prêt Lotissement au Crédit Agricole
- Heures supplémentaires au bénéfice du secrétaire de mairie
- Adhésion à Polleniz pour l’année 2026
- Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs
- Questions diverses

OBJET

Taux d'imposition pour l'année fiscale 2026

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Pour rappel, les taux fixés pour l'année 2025 étaient les suivants :

Taxe foncière (bâti)	38.30% (dont part départementale : 20,72%)
Taxe sur le Foncier non bâti	33.38 %
Taxe d'habitation	18,18%

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre une augmentation des taux d'impositions par rapport à l'année 2025.

Après étude de simulations d'une augmentation de 1% et 2% du coefficient de variation proportionnelle, les membres du Conseil Municipal décident de procéder à une augmentation de 1%, ce qui correspond aux taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	38.68% (dont part départementale : 20,72%)
Taxe sur le Foncier non bâti	33.71 %
Taxe d'habitation	18,36%

OBJET

Paiement d'heures supplémentaires

Au profit du secrétaire de mairie

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le secrétaire de mairie a effectué des heures supplémentaires.

Cet agent a effectué 09h00 supplémentaires, c'est-à-dire plus que le nombre initialement prévu pour les mois de mars et avril 2026.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des dépenses de personnel du budget principal pour l'année 2026 et demande à Monsieur le Maire le versement de la rémunération des heures supplémentaires.

OBJET

Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs

A la demande de Monsieur le Directeur des Services fiscaux, le Conseil municipal désigne 24 personnes en vue de constituer la commission communale des impôts qui doit comprendre douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Désignation des personnes :

- **Au titre des taxes foncières**

Messieurs DUJARDIN Samuel

COSNET Sébastien

CHAUSSUMIER Gilles

CHAMPION Patrick

COULON Paul

DENIAU Abel

Madame LECUREUIL Sophie

- **Au titre de la taxe d'habitation**

Messieurs LANGEVIN Patrick

SOREAU Jean-Jacques

BOISHU André

DELHOMMEAU Denis

DENIAU Xavier

GREFFIER Jacky

Mesdames GUITTON Anne-Marie

LECHAT Sylvie

BOUTELOUP Céline

SEGUIN Emmanuelle

- **Au titre de la taxe professionnelle**

Messieurs BRISEBOURG Bruno

COSNET Francis

GENEST Dominique

DERRIEN Stéphane

HENOUX Laurent

- **Au titre des commissaires titulaires hors commune**

Monsieur LEBOUCHER Patrice

Madame GIRARD Sarah.

OBJET

Choix d'une entreprise pour la fourniture d'un batteur-mixeur au restaurant scolaire

Mme Lécureuil présente aux membres du Conseil Municipal deux devis pour l'achat d'un batteur-mixeur, demandé par la cuisinière du restaurant scolaire. Les devis sont les suivants :

- Froid Express : 1 626,00€ TTC
- Metro : 538,00 TTC

Après étude des appareils et des éventuelles conditions de garantie, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise Métro et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET

Adhésion à Polleniz

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de convention transmise par l'association Polleniz. POLLENIZ assure des missions de prévention destinées à veiller au bon état sanitaire des productions végétales et du patrimoine végétal, des eaux et des aliments.

Elle s'occuperait notamment sur Degré du piégeage des ragondins.

Cette convention est valable un an, et la cotisation s'élève à 98,30€.

Après études des termes de la convention, le Conseil Municipal valide l'adhésion à Polleniz et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

Adoucisseurs d'eau

MM. Lebreton et Deniau présentent les 3 devis reçus et détaillent le matériel et entretien de chacun.

Au vu des tarifs proposés par les entreprises contactées, le Conseil Municipal décide de demander de nouveaux devis pour la fourniture de 4 appareils au lieu des 2 initialement prévus.

Remplacement d'une employée à l'école

Mme Lécureuil et M. Blot présentent l'agent recrutée en remplacement de Mme Gouhier, partie pour raisons personnelles. Ils précisent que son temps de travail est de 20h30 (au lieu de 21h00) et que le contrat dure jusqu'au 03 juillet. Un renouvellement pour la rentrée 2026 peut être envisagée.

Remboursement partiel d'un prêt du Crédit Agricole

Suite à un entretien téléphonique avec M. Lamulle, Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC de Conlie, M. Blot indique au Conseil Municipal qu'il est préférable d'attendre d'avoir réalisé les recettes prévues au budget (ventes de terrains) avant d'envisager ce remboursement.

Demande de mandats de vente pour le lotissement Le Chanvre

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un agent immobilier indépendant, déjà détenteur de mandats sur 3 parcelles du lotissement accordés par les précédents conseillers municipaux, souhaiterait obtenir des mandats sur les autres parcelles toujours disponibles à la vente. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de rencontrer cette personne et d'étudier avec lui les conditions que comprennent ces éventuels mandats.

Prochain Conseil Municipal le 05 juin 2026